

Adresse du comité révolutionnaire de Bellevue-les-Bains, qui félicite la Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Bellevue-les-Bains, qui félicite la Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 376-377;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14182_t1_0376_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

rieur de la République, elle est plus atroce encore dans ses moyens, elle met l'assassinat et le poison à l'ordre du jour, et semble dévorer le sang des plus généreux défenseurs de la patrie.

C'est ainsi que Catilina méditait au milieu du carnage, son projet d'usurper la souveraineté du peuple.

C'est ainsi qu'il préparait les complices de sa fureur à satisfaire sa criminelle ambition par la ruine de leur patrie.

Il est donc plus que jamais prouvé que l'étranger qui nous fait une guerre de sang, soudoie les êtres immoraux qui déshonorent encore le sol de la République pour assouvir sa vengeance et outrager la nation française dans ce qu'elle a de plus précieux.

C'est elle qui, après avoir assassiné Lepelletier et Marat, veut encore nous enlever Robespierre et Collot d'Herbois, c'est elle qui dirigeait cette arme parricide, dont le génie de la liberté a détourné les atteintes. Ce génie veille sur les destinées de la France, il protège les jours de ceux qui les tiennent dans leurs mains. Que deviendrait la République si les citoyens vertueux qui depuis la révolution l'ont défendue avec tant d'énergie et de courage dans la tribune du sénat comme dans celle de la société populaire, qui ont mis la probité et la justice à l'ordre du jour, qui ont versé tant de bienfaits dans le sein de l'indigence, qui ont fait disparaître ces fortunes scandaleuses formées par le plus pur sang du peuple, qui ont résisté à tous les orages, qui sont maîtres du fil des conspirations, qui sont appelées par la confiance de toute une nation à consolider sa liberté sur les bases de la morale publique, expiraient sous le poignard des assassins.

Oui ! Robespierre et Collot, votre conservation est un bienfait du ciel, votre existence appartient au peuple, et c'est en son nom qu'un vertueux citoyen a dit à Collot : *Reste là, je te le commande.*

Et toi, Montagne sacrée, contre laquelle viennent se briser sans cesse les efforts des conspirateurs, soutiens cet édifice majestueux qui s'élève sur les ruines de tous les despotismes, et qui sera immortel comme la vertu qui lui sert de base. Continue, au milieu des orages révolutionnaires à rendre le peuple heureux par la sagesse de tes lois, et à prendre de grandes mesures pour réprimer l'audace de ceux qui voudraient encore porter une main profane sur la statue de la liberté.

Moins heureux que Geoffroy, nous n'avons pas paré les coups qu'un monstre voulait porter à Collot d'Herbois, mais si vous avez besoin de nos corps pour vous faire un rempart, parlez, nous sommes prêts à défendre par tous nos moyens la représentation nationale. »

BAUMÉ (présid.), LECONTE aîné (secrét.).

[Les repr. de la commission des dépêches à la Conv., à la Sté popul. d'Auxerre, s.d.]

« Il nous est parvenu, Citoyens, la lettre que vous envoyez à la Convention nationale datée d'Auxerre, le 9 prairial, par laquelle vous la félicitez sur les dangers auxquels ont échappé deux de ses membres, et sur ses décrets des 18 et 23 floréal. Nous en avons fait lecture

aujourd'hui à la Convention qui en a ordonné la mention honorable et l'insertion au Bulletin. S. et F. »

(Les membres de la Commission des Dépêches.)

v

[Le C. révol. de Beauvais à la Conv.; 9 prair. II] (1).

« Nous avons frémi d'indignation, Citoyens représentants en apprenant l'horrible attentat commis sur les fidèles et courageux amis du peuple. Les scélérats, Pitt et Cobourg, voyant qu'ils ne peuvent devenir victorieux par les armes, soudoient leurs partisans pour le devenir par l'assassinat. Eh bien non, ils ne réussiront pas, nous vous l'assurons et nous surveillerons plus que jamais ces monstres soudoyés par eux pour attaquer la représentation nationale. Nous applaudissons à votre décret du 7 de ce mois qui annule les prisonniers anglais et hanovriens. Continuez vos glorieux travaux Citoyens représentants, et nous vous répondons du succès de la République.

Vive la République, vive la Montagne, et périsent les traîtres ! »

BRIENS (présid.), DURAND, MASSON, HECEDÉ, HERAUT, LIBERT, LEARA.

w

[Le C. révol. de Bellevue à la Conv.; 6 prair. II] (2).

« Représentans du peuple libre,

L'aristocratie osait encore lever sa tête hideuse et insolente, mais les coups assurés et réfléchis que vous venez de lui porter si à propos l'ont enfin écrasée pour ne s'en relever jamais.

Vous avez, en en donnant l'exemple mis la justice, la vertu et la probité à l'ordre du jour, colonnes inébranlables du gouvernement républicain, le seul qui puisse convenir à un peuple brave et généreux, créé par l'Être Suprême pour les vertus. Législateurs, la République est fondée, elle est impérissable. Vous l'avez cimentée en abattant cette horde scélérate et proscrire, de conspirateurs, de fripons insignes, de modérés et de faux patriotes qui, sous le masque trompeur du crime et de l'hypocrisie bravaient notre gouvernement populaire et voulaient le précipiter dans l'abîme profond pour y rester enchaîné aux tyrans perfides; monstres couronnés, vous êtes expirants et vous ne vous engraissez plus du travail et des dépouilles des malheureux à qui vous arrachiez le pain de la main qui désormais va le manger dans le calme et la tranquillité en bénissant l'immortelle Convention.

Mais, Pères et amis du peuple, vos veilles infatigables assurent par mille décrets salutaires le bonheur des français. Nos cruels ennemis du dehors et du dedans ne cessaient de vous calomnier; nous étions, disaient-ils, des athées, des matérialistes, enfin des êtres sans moralité et sans principes; vous venez d'insti-

(1) C 305, pl. 1148, p. 30.

(2) C 305, pl. 1148, p. 31.

tuer des fêtes décadaires, et l'auteur de la nature qui protège et sourit aux droits de l'homme, va recevoir le premier le vœu national et nous dirigera dans la célébration des autres fêtes qui toutes sont marquées au coin de la sagesse et des vertus morales. Nos temples ne retentiront désormais que des cris de joie et d'allégresse, et nous bannirons à jamais la sombre superstition, ainsi que le fanatisme des charlatans en soutane.

Grâces aussi, Législateurs, vous soient rendues par tous les vrais patriotes qui habitent le sol de la liberté, vous avez supprimé la honteuse mendicité dans les campagnes et vous accordez des secours mérités à la vieillesse infirme; nous ne verrons plus l'indigent et le malheureux demander un pain amer qu'on lui donnait avec peine et dureté, très souvent avec mépris. Loin de nous les égoïstes à qui le hasard avait donné des richesses et qui ne s'en servaient que pour satisfaire leur cupidité, leur avarice et leur passion; qu'ils sachent qu'ils doivent être les distributeurs de leur fortune et qu'ils ne doivent s'employer qu'à faire le bien, à soulager leurs frères et leurs semblables et à mériter par là l'amour du peuple.

En admirant tous nos décrets qui concourent à l'affermissement de notre gouvernement, nous avons distingué celui du 27 germinal sur la police générale de la République. L'art. 15 porte qu'une commission rédigera en un code succinct et complet toutes les lois rendues jusqu'à ce jour et supprimera toutes celles qui paraîtraient confuses et ne se ressentiront pas sans doute de cette simplicité qui caractérise le républicain. Nous attendons avec joie et cette confiance que vos grands et pénibles travaux vous méritent, le résultat d'un ouvrage qui va être profondément médité et réfléchi.

Représentans, la source des services immenses que vous avez rendus et que vous allez rendre au peuple français, est intarissable; nous vous en remercions avec des cœurs vraiment républicains et reconnaissants qui sont tous dévoués à la belle cause du peuple. Restez fermes et inébranlables comme le poste que vous occupez; cette montagne sacrée est aperçue et respectée de l'univers entier; elle ne pourra s'ébranler qu'avec la dernière goutte du sang des français.

Respect, attachement éternel et fraternité.»

DUPONT (*présid.*), DUPLAT, GAY, LAVAIIVRE, BOIVERT, DECHAMP, DOINOT, JEMAIN, CHANDROUX, BRION, CORNETTE, CARNAT, LAHAIR.

17

Les mêmes sentimens sont exprimés dans les adresses ci-après; en outre, les autorités constituées ou les sociétés qui les présentent font les offres ou forment les demandes suivantes :

La société populaire de Ville-Dieu destine la somme de 200 l. aux défenseurs de la patrie, et elle demande que le nom de Ville-Dieu soit changé en celui de Côte-Libre.

Renvoyé, pour cet objet, aux comités d'instruction publique et de division (1).

(1) P.V., XXXIX, 67.

18

Le comité révolutionnaire d'Argentan, département de l'Orne, annonce qu'il a fait passer par la voie du district, aux frères d'armes de l'armée de Cherbourg, 363 chemises, 402 paires de souliers, 38 paires de bas, 2 habits, 3 chapeaux, 2 culottes, 3 paires de guêtres, 1 gilet, 1 pantalon et 10 cols, le tout offert à la patrie par les citoyens de cette commune (1).

[Argentan, 9 prair. II] (2).

« Les membres composant le comité révolutionnaire d'Argentan, départ^t de l'Orne, félicitent la Convention nationale sur son décret qui proclame l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et sur celui qui accorde des secours aux parens des défenseurs de la patrie.

Ils expriment l'indignation dont ils ont été saisis en apprenant que des scélérats avaient attenté aux jours des citoyens Robespierre et Collot-d'Herbois, et en même temps la joie qu'ils ont ressentie lorsqu'ils ont été certains que ces deux représentans avaient échappé aux poignards de ces assassins.

Ils font part qu'ils viennent de faire passer, par la voie du district, à leurs frères d'armes de l'armée de Cherbourg, 363 chemises, 402 paires de souliers, 38 paires de bas, 2 habits, 3 chapeaux, 2 culottes, 13 paires de guêtres, 1 gilet, 1 pantalon et dix cols, le tout offert à la patrie par les citoyens de cette commune.

Ils terminent par annoncer à la Convention qu'ils lui envoient 1000 livres, qu'un citoyen qui ne veut pas être connu, a déposées entre leurs mains pour les frais de la guerre.

Honneur et respect aux représentans du peuple. »

MARC (*présid.*), GIRARD, BEAUVAIS, DELAUNAY, MORIN, MENAGER, DARDEL, TABOURET, MOISSONNIER [et une signature illisible].

19

Le conseil général de la commune et la société populaire de Brion-du-Gard, et la société populaire de Bernis (3), demandent à la Convention nationale la prorogation des pouvoirs accordés au représentant Borie, délégué dans le département du Gard.

Renvoyé, pour cette partie, au comité de salut public (4).

(1) P.V., XXXIX, 67. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1364; J. Lois, n^o 617; J. Fr., n^o 621.

(2) C 305, pl. 1138, p. 10.

(3) Gard.

(4) P.V., XXXIX, 66. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t), 26 prair. (2^e suppl^t) et 4 Mess.; J. Fr., n^o 621.